



ACTUALITES COMMUNALES

/ ETAT CIVIL

MARIAGES



20-06-2020 : **Ramelot Anthony** et **Sarr Anna** de Hogne

Retrouvez les photos des mariés sur le site de la Commune (page d'accueil - Somme-Leuze en images).



DECES

10-06-2020 : **Raskin Georges** de Somme-Leuze, âgé de 79 ans

24-06-2020 : **Corrent Jean-Luc** de Baillonville, âgé de 67 ans
Lens Francine de Somme-Leuze, âgée de 82 ans

29-06-2020 : **Magerat Pierre** de Heure, âgé de 60 ans

30-06-2020 : **Poncelet Germaine** de Baillonville, âgée de 82 ans
Steffens Christian de Hogne, âgé de 61 ans



/SOYEZ INFORMÉS, Inscrivez-vous sur Be-Alert !

Un grave incendie, une inondation ? En cas de situation d'urgence dans notre Commune, nous aimerions vous avertir. C'est la raison pour laquelle notre Commune dispose d'un système qui vous informe directement d'une situation d'urgence via sms, email ou téléphone : **Be-Alert**.

BE-Alert est un système développé au niveau national et permettant au Bourgmestre, Gouverneur ou Ministre de l'Intérieur d'envoyer un message à tous ceux qui seraient impactés par la situation d'urgence. Tous les habitants peuvent ainsi obtenir rapidement les recommandations nécessaires (ex. fermer portes et fenêtres en cas d'incendie, etc.), des informations officielles, correctes, directement de la source.

Le message **BE-Alert** peut être transmis via un sms, un message oral via une ligne de téléphone fixe ou un email. Pour recevoir un message, il est recommandé de s'inscrire pour transmettre vos différentes coordonnées actualisées.

⇒ **Inscrivez-vous sur le site www.be-alert.be**

(Il est possible d'enregistrer plusieurs adresses et numéros de téléphone. Vous pouvez ainsi être informé en cas de situation d'urgence à votre domicile, au travail ou dans votre famille.)

⇒ Si vous rencontrez des difficultés à faire cette démarche en ligne, nous sommes à votre entière disposition pour vous aider : Véronique Soiron au 086/320 262.



INFORMATIONS GENERALES

/ EXERCICES MILITAIRES

Des exercices militaires seront organisés en dehors des domaines militaires et notamment dans la Commune de Somme-Leuze par :

- Le Centre de Compétence du Génie de la Composante Terre (CC Land Dept Génie) stationné à Amay du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

* Exercice d'écolage véhicules, 6 personnes, 2 véhicules à roues.

* Exercice de reconnaissance et de simulation de destruction de ponts, 25 personnes, 5 véhicules à roues.

- Le 4 Bn Génie du 27 au 31 juillet.

Recyclage commando + navigation Meuse et Lesse, 50 personnes, 9 véhicules à roues.

/ DÉCLARATION DES PETITES REMORQUES

Les propriétaires de petites remorques sont dans l'obligation de déclarer ou de révoquer celles-ci auprès du Service public de Wallonie.

Vous êtes propriétaire d'une remorque ? Quelles sont vos obligations envers l'administration fiscale ? (SPW Fiscalité).

Les remorques sont classées en 2 catégories en fonction de la « Masse maximale autorisée » (MMA), à savoir :

- Cat. 1 : une MMA de maximum 750kg
- Cat. 2 : une MMA comprise entre 751 et 3.500kg

En fonction de la catégorie, nous vous invitons à consulter l'explicatif disponible sur <https://www.wallonie.be/fr/vivre-en-wallonie/impots-taxes-et-fiscalite> afin de savoir quelles sont les démarches à effectuer.

Pour de plus amples informations :

SPW Fiscalité : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be – 081/33.00.01

/ MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES 2020

Samedi 22/08 à 10h00 : dépôt de fleurs au monument de **Briscol** suivi de la cérémonie à **l'ancien cimetière de Somme-Leuze**. Présence des autorités communales et des porte-drapeaux.

Jeudi 03/09 : Libération du village de Waillet (1944)

La messe aura lieu à 18h00 et sera suivie du dépôt de fleurs au monument.

Le repas tartines n'aura pas lieu cette année.

Dimanche 6 septembre circuit des stèles et Plaine Sapin

Départ du bâtiment de la Police de Somme-Leuze à 10h00, ensuite tour habituel et brève cérémonie à la Plaine Sapin à 11h00.

Mardi 10/11 : Circuit Flambeau Sacré départ Bonsin

13h00 Monument école de Bonsin

13h30 Monument ancien cimetière Noisieux

14h00 Stèle devant l'église Heure

14h30 Monument Sinsin

15h00 Eglise de Waillet

13h15 Eglise Somme-Leuze

13h45 Monument « calvaire » Baillonville

14h15 Stèle porche église Nettinne

14h45 Stèle église de Hogue

Mercredi 11/11 : Cérémonie de l'Armistice 1918 à Sinsin

A 11h00 messe à l'église de Sinsin suivie du dépôt de fleurs au monument.

Si la situation sanitaire le permet, nous envisageons de nous retrouver pour un verre de l'amitié un peu plus festif sous la forme d'un apéritif dinatoire. Cette petite fête remplacerait notre repas annuel.

En fonction de l'évolution des mesures sanitaires, des informations complémentaires seront communiquées en temps utile.



/LE SERVICE EMPLOI

Vous êtes étudiant et vous vous demandez quelle orientation prendre ?

Vous êtes demandeur d'emploi et vous avez l'impression de tourner en rond, de perdre confiance ?

Vous travaillez mais souhaiteriez réorienter votre carrière ?

⇒ **Le Service Emploi est un service communal de proximité qui peut vous aider !**

Ensemble nous prendrons le temps de faire le point sur votre **situation** : déterminer les urgences (financières ou autres), les freins à l'emploi (mobilité, formation, manque de confiance en soi, isolement...).

Mais surtout nous vous aiderons à dégager un **projet professionnel** s'intégrant dans votre projet de vie.

Déterminer ce que l'on veut est essentiel pour dégager les **moyens** d'y parvenir (remise en question, formation complémentaire, obtention du permis de conduire...) et de s'adresser aux bons services.

Nous vous proposons donc :

- un accueil personnalisé,
- une aide administrative,
- des conseils pour la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation
- un accès à des offres d'emploi (Page Facebook Emploi Somme-Leuze)
- des conseils afin de préparer un entretien d'embauche,
- un relais entre vous et les différentes instances qui traitent de l'insertion socioprofessionnelle.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Les accompagnements sur rendez-vous.

☞ **N'hésitez pas à adresser vos demandes à Véronique Soiron au 086/320.903.**

veronique.soiron@sommeleuze.be



/ APPRENDRE AVEC WALLANGUES

Parmi les freins à l'emploi, il se peut que soient identifiées des lacunes dans la connaissance des langues. WALLANGUES peut être une solution !

Wallangues est une initiative de la Région Wallonne. Elle propose à tous les Wallons et Wallonnes* une formation en langues gratuite. L'apprentissage des langues constitue un véritable levier pour l'emploi et contribue pleinement à l'objectif de développement d'une société de la connaissance.

*Toutes les personnes de plus de 18 ans (ainsi que les mineurs émancipés et mineurs d'âge en formation en alternance) résidant en Wallonie.

Les objectifs :

- Améliorer les compétences linguistiques des wallons et des wallonnes,
- Répondre concrètement aux besoins du marché du travail, en proposant une offre de formation continue adaptée et personnalisée,
- Améliorer la mobilité interrégionale et internationale de la main-d'œuvre wallonne,
- Favoriser l'accès aux nouvelles technologies pour un partage de la connaissance,
- Renforcer la cohésion sociale,
- Ouvrir les citoyens à de nouvelles langues et à d'autres cultures.

En ligne

Wallangues, ce sont des cours de langues accessibles en ligne ou via une application. Quatre langues sont proposées, pour tous les niveaux : **anglais, néerlandais, allemand et français.**

Wallangues offre la possibilité de se former de manière autonome, dynamique et interactive. Wallangues s'inspire de situations authentiques de la vie quotidienne et professionnelle. Wallangues est disponible sur ordinateur, tablette et smartphone 7j/7, 24h/24.

⇒ **Inscription : <https://learn.wallangues.be/platform/#/register>**

	<ul style="list-style-type: none"> • 24h/24 • & 7j/7 		<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous • les niveaux
	<p>Apprenez à votre propre rythme, en fonction de vos disponibilités.</p>		<p>Du niveau A1 au niveau C2, choisissez votre programme d'apprentissage personnalisé.</p>

Extrait du site <https://www.wallangues.be/le-projet-wallangues/>

/ A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...

Un enterrement qui faillit très mal se dérouler à Hogne !



Les Hognais de l'époque s'en souviennent. Lors de l'enterrement de l'un des leurs, une catastrophe fût évitée de justesse sur la N4.

Hogne a la particularité de disposer d'une chapelle à un emplacement tout à fait décentré par rapport au village, et au-delà de la N4. Et pour se rendre à celle-ci, les paroissiens devaient doubler d'attention lors de la traversée. D'autant plus après l'élargissement de la grand-route durant les années soixante, ainsi qu'en la présence à cet endroit d'un virage limitant une bonne visibilité sur la circulation provenant autant de Namur que de Marche.

Il y a déjà tout un temps, et bien avant que le pont ait été établi, les paroissiens du village traversaient la grand-route à pied pour se rendre à la chapelle. Lorsque lors d'un enterrement, alors qu'ils suivaient le cercueil pour la cérémonie religieuse, **un camion point lourd ne disposait pratiquement plus de frein** et s'approchait dangereusement du cortège. Le garde-champêtre Buche avait beau siffler de toutes ses forces à en devenir tout rouge.



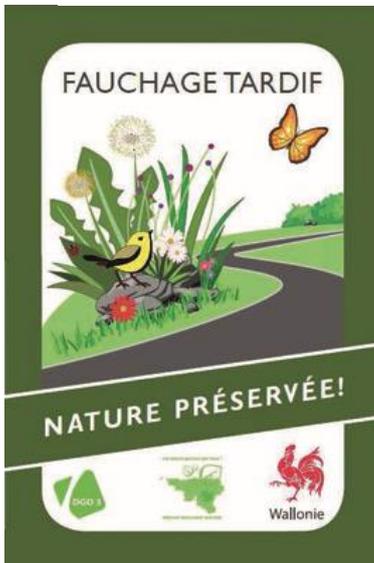
Devant cette situation du moins particulière, **les porteurs du cercueil n'eurent le choix que d'abandonner celui-ci au milieu de la N4**. La foule s'était empressée de rejoindre les abords en observant impuissamment le camion qui s'était arrêté à quelques centimètres du cercueil. Il s'en était fallu de peu pour que le nombre d'endeuillés n'augmentât fortement. En plus de cet incident, les Hognais avaient regretté longtemps le manque d'éclairage et de feux clignotants à cet endroit. Malgré les nombreuses remarques

des riverains et quelques autres péripéties, rien n'avait été aménagé pour sécuriser quelque peu l'accès à la chapelle avant que ne soit établi un pont durant les années quatre-vingt.

André Van Overschelde pour le Cercle Historique de Somme-Leuze.

Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze/evenement>, et de vous adresser auprès de sabine.bleret@sommeleuze.be, Echevine à la Culture.

ENVIRONNEMENT



/ LE FAUCHAGE TARDIF

Le fauchage tardif du bord des routes est une mesure qui a vu le jour en 1995 et qui a pour but de protéger la vie sauvage des accotements et talus, sans mettre en danger la sécurité des usagers de la route. Ces zones de protection permettent à certaines espèces herbacées de se ressemer, elles peuvent également servir de zones de refuge pour les animaux dont l'habitat aurait pu être mis à mal lors des moissons.

Au départ, la pratique de fauchage du bord des routes était adoptée de manière plutôt intensive arguant des mesures de sécurité routière. La vie sauvage de ces zones étant très riches, le choix de limiter le nombre de fauchage sur l'année, a été laissé aux communes. La Commune de Somme-Leuze pratique cette mesure à différents endroits soigneusement sélectionnés de son territoire depuis plusieurs années. Cette opération est pilotée par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne.

Les avantages du fauchage tardif

Un seul passage annuel effectué après le 1^{er} août (ou même plus tardivement dans certains cas) permet à la flore de se régénérer et de fructifier et à la faune de s'y abriter, de s'y nourrir et de s'y reproduire. C'est donc un pas en faveur de la biodiversité.

Comment s'applique le fauchage tardif ?

- **Une bande de fauchage intensif de 1m**

Malgré tout, dans ces zones de fauchage tardif, une bande de 1 m doit être fauchée régulièrement afin de protéger les usagers de la route. La zone de fauchage tardif est située au delà de la bande de sécurité et sera fauchée plus tardivement (après le 1^{er} août ou le 1^{er} septembre en fonction des espèces sauvages présentes) et seulement une fois dans l'année afin de laisser la végétation se déployer.

- **Des zones de sécurité**

Les endroits dangereux comme les carrefours, les virages ou les accès aux propriétés riveraines seront fauchés régulièrement. Mais ces règles de sécurité n'empêchent pas une certaine souplesse dans l'exécution des fauchages, en effet, certains tronçons à l'aspect fleuri, riche en végétation diverse ou abritant des espèces rares et/ou protégées, peuvent être laissés sauvages.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Julie Hautenauve au 086/32.02.55 ou via mail sur julie.hautenauve@publilink.be

/ PETIT RAPPEL RELATIF AUX COLLECTES DES DECHETS MENAGERS

Pour une bonne collecte des déchets,

- veillez à sortir vos sacs **avant 6h00 le matin** du jour de collecte (**5h00** en juillet et août) ou **la veille au soir après 18h00**
- déposez vos sacs (blancs, organiques et PMC) ou vos papiers-cartons de façon visible et accessible en bord de voirie, sans gêner le passage, ni l'écoulement des eaux de pluie dans les rigoles
- fermez vos sacs de façon à ce que le collecteur puisse les saisir facilement (pas de bandes adhésives)
- emballez les déchets coupants dans du papier journal de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur
- les sacs doivent peser **moins de 15kg**.

N'oubliez pas, que si le jour de la collecte est un jour férié, la collecte est reportée à la semaine suivante, dans le cas des sacs blancs et organiques et à une date ultérieure indiquée en rouge sur votre calendrier pour les autres collectes.

Enfin, en cas de réclamation relative à la collecte des déchets, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site www.bep-environnement.be (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter M^{elle} Vanden Broeck au 086/320.256 ou par mail anne.vandenbroeck@publilink.be.

/ ACTES ET TRAVAUX RELATIFS AUX ARBRES

Les arbres font partie intégrante du patrimoine paysager wallon et jouent un rôle considérable dans le maintien, l'amélioration du cadre de vie, la biodiversité et la protection du climat.

Toutefois, il est nécessaire de rappeler le règlement en vigueur repris au Code de développement territorial mis en application le 1 juin 2017 stipulant que « *l'abattage d'un arbre remarquable (1m50 de circonférence à 1m50 de hauteur) nécessite une demande de permis.* » Pour tous les autres, nous en appelons à la responsabilité et à la prise de conscience de chacun.

Pour toute question ou information complémentaire, un agent Nature et Forêt, François Burnay, est à votre disposition au 0479/67.18.08 ou heuretriage@gmail.com ainsi que le service urbanisme, Madame Anne Vanden Broeck au 086/320.256 ou anne.vandenbroeck@sommeleuze.be





CULTURE



IMPRO

 **NOUVELLE SESSION**
ATELIER IMPRO
POUR ADOLESCENTS ET ADULTES

/ CET ATELIER TE PROPOSE UNE APPROCHE LUDIQUE DE LA TECHNIQUE DE L'IMPRO DES CE MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

Jouer à créer ses propres histoires.

Tester son humour.

Apprendre à se désinhiber.

Se faire confiance.

Excercer sa répartie.

Développer ses qualités relationnelles d'écoute et d'esprit de groupe.

Se surpasser soi-même et devant un public !

INTERESSE ?

ANIMATRICE ? ManuE HAPPART.

Comédienne, joueuse de la Ligue d'Impro.

POUR QUI ? Dès 16 ans ...

LIEU ? Salle de Heure – 14 rue de l'Eglise HEURE.

DATES ? Les mardis, sauf congés scolaires,
du mardi 15 septembre au mardi 8 décembre.

HORAIRE ? De 19h45 à 21h45.

FRAIS DE PARTICIPATION ? 100 € pour 12 ateliers,
premier atelier d'essai gratuit.

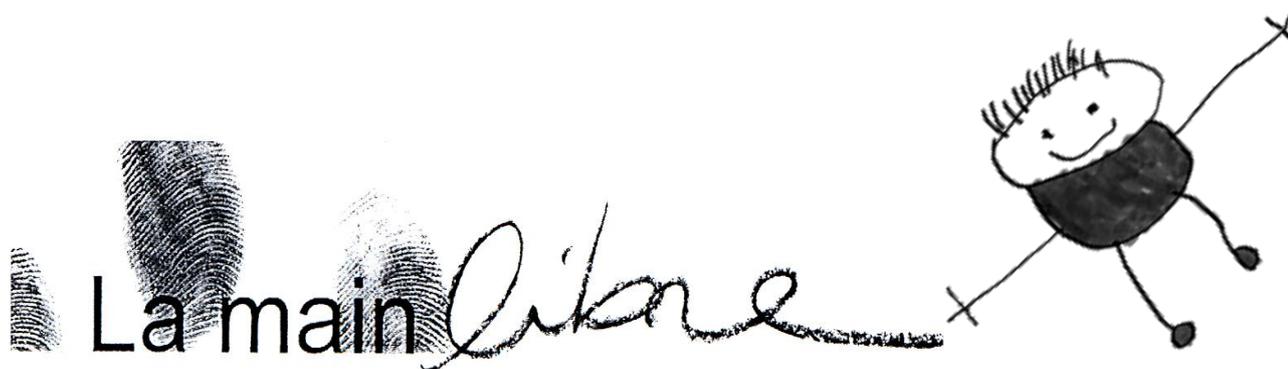
INFOS ET INSCRIPTIONS ? Nombre de places limité !

Françoise Jadin Coordinatrice Service Culture,
Administration communale de Somme-Leuze,
086/32. 09.06 / francoise.jadin@publilink.be

Sabine De Cleermæcker Echevine de la Culture,
0470/24.71.60 / sabine.bdc@gmail.com



ManuE HAPPART



ATELIERS ARTS PLASTIQUES 6/12 ANS

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SOMME-LEUZE

L'atelier « La Main Libre » propose une expérimentation ludique de différentes techniques artistiques et ou pluridisciplinaires variables selon les projets : dessin, peinture, argile et autres ... Cet atelier est ouvert aux enfants de 6 à 12 ans (première primaire à la sixième primaire).

A travers une pédagogie participative, l'animatrice développe des créations autour d'une thématique ouverte à différentes explorations, inventions et échanges.

La créativité stimule les capacités cognitives et intellectuelles, renforce la confiance en soi et permet de cultiver des habiletés sociales propices à l'ouverture d'esprit.

Le tout dans la joie et l'émerveillement ! Bienvenue...

RENTREE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE ET LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE.

ANIMATRICE ? Françoise Jadin, Animatrice socioculturelle, Administration communale de Somme-Leuze.

HORAIRES ? Du 14/09/2020 au 9/06/2021, sauf congés scolaires.

le lundi de 17h00 à 18h30.

le mercredi de 13h30 à 15h00.

LIEU ? Maison de Village de Baillonville - rue du Centre, 1A – Baillonville.

FRAIS DE PARTICIPATION ? 80 € pour l'année, 40 € pour l'enfant d'une même famille. Premier cours d'essai gratuit.

INSCRIPTIONS ?

A partir du 27 juin auprès de Françoise Jadin les après-midis, de 13h00 à 16h40 au 086/32.02.65. francoise.jadin@publilink.be

Nombre de places limité à 10 enfants par groupe.

INFORMATIONS :

Jessica Carpentier, Echevine de l'Enfance, au 0474/20.25.18 - carpentierjessica@hotmail.be



/ BIBLIOTHEQUES DE SOMME-LEUZE ET NOISEUX

En raison des mesures sanitaires prises dans le cadre de la pandémie que nous connaissons, la Commune de Somme-Leuze a décidé de maintenir les bibliothèques communales fermées jusqu'au 1er septembre.



LOISIRS

/ « JE COURS POUR MA FORME », AUTOMNE 2020

UN PARI, UNE ENVIE, UNE DÉCOUVERTE..

Venez nous rejoindre et courez pour votre forme !



Septembre 2020

n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5	6
1	7	8	9	<u>10</u>	11	12*	13
2	14	15	16	<u>17</u>	18	19*	20
3	21	22	23	<u>24</u>	25	26*	27
4	28	29	30				

Jeudi 10 Septembre 2020 :

Début de l'opération niveau 3 (10 km («+ trail »))

1^{ère} rencontre : explication du projet, des principes de base
+ **1^{ère} séance d'entraînement**

Lieu de départ : Maison de village de Baillonville

Horaire : de 19h30 à 20h30

Jeudi 10 Septembre 2020 :

Début de l'opération niveau 2 (5-10 km)

1^{ère} rencontre : explication du projet, des principes de base
+ **1^{ère} séance d'entraînement**

Lieu de départ : Maison de village de Baillonville

Horaire : de 19h30 à 20h30

Octobre 2020

n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				<u>1</u>	2	3*	4
5	5	6	7	<u>8</u>	9	10*	11
6	12	13	14	<u>15</u>	16	17*	18
7	19	20	21	<u>22</u>	23	24*	25
8	26	27	28	<u>29</u>	30	31*	

Samedi 12 Septembre 2020 :

Début de l'opération niveau 1 (0-5 km)

1^{ère} rencontre : explication du projet, des principes de base
+ **1^{ère} séance d'entraînement**

Lieu de départ : Maison de village de Baillonville

Horaire : de 09h00 à 10h00

Novembre 2020

n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
8							1
9	2	3	4	<u>5</u>	6	7*	8
10	9	10	11	<u>12</u>	13	14*	15
11	16	17	18	<u>19</u>	20	21*	22
12	23	24	25	<u>26</u>	27	28*	29

26 Novembre 2020 : Fin de la session niveau 2 et 3 !

28 Novembre 2020 : Fin de la session niveau 1 !

05 Décembre 2020 : « Examens » (lieu à définir)

Participation libre : 19 sept 2020 : 4^{ème} Trail des Chevaliers Sinsin

10 octobre 2020 : Jogging école de Somme-Leuze

Séances d'entraînement encadrées par le(s) moniteur(s) (de 19h30 à 20h30) niv 3 (10 km « + trail ») ;

- Séances d'entraînement encadrées par le(s) moniteur(s) (de 19h30 à 20h30) niv 2 (5-10 km) ;
- * Séances d'entraînement encadrées par le(s) moniteur(s) (de 09h00 à 10h00) niv 1 (0-5 km) ;

Inscription (obligatoire) à cette session : **35 €** comprenant l'assurance et les frais de dossier administratif pour 12 semaines d'encadrement.

Vous êtes intéressé(e) ? N'attendez plus, contactez M. Chisogne, Service des sports, au 086/32.09.06 ou via mail nicolas.chisogne@publiiink.be ou Mme Jessica Carpentier, Echevine en charge des sports, au 0474/20.25.18 pour plus de renseignements.



AGENDA

/ PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

DATES ULTIMES POUR COMMUNIQUER LES INFOS	DATES DE PARUTION <u>suite au changement d'organisation au niveau de B-POST</u>
<u>MARDIS</u>	
11 août	26 ou 27 août
8 septembre	23 ou 24 septembre
6 octobre	21 ou 22 octobre
10 novembre	25 ou 26 novembre
1er décembre	16 ou 17 décembre

Attention : dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire certains de vos articles.

/ COLLECTES DE AOUT

- **Papiers et cartons : 27**
- **Déchets ménagers : 3, 10, 17, 24, 31**
- **Sacs bleus PMC : 11, 25**
- **Encombrants : la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos : www.laressourcerie.be**

!!! Nous vous rappelons qu'en cas de **réclamation relative à la collecte des déchets**, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site www.bep-environnement.be (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte !!!



Tous les événements/réunions repris dans ce « Direct » sont susceptibles d'être supprimés ou adaptés suite aux mesures qui seraient prises à l'avenir dans le cadre de la gestion du coronavirus.